

10/1427

Ministère de la Santé et des Sports

La Ministre

Paris, le 27 AOUT 2010

CAB 3 – RLJ/FR – Me. A. 10-14566 / D. 10-6486

Monsieur le contrôleur général,

Vous avez attiré mon attention sur la situation de personnes détenues faisant état de troubles de l'identité sexuelle et vous formulez un avis relatif à leur prise en charge médicale. Vous concluez que les personnes détenues présentant ces caractéristiques doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée et accéder à l'offre de soins spécifique organisée au sein des établissements pénitentiaires mais également hors de ceux-ci si nécessaire.

Mes services ont effectivement eu connaissance des problèmes récemment posés par des personnes détenues au centre pénitentiaire de Caen, l'une d'entre elles ayant d'ailleurs bénéficié de transferts temporaires sur le site de l'établissement public de santé national de Fresnes afin d'être prise en charge de manière plus adéquate.

L'amélioration de la qualité de la prise en charge du transsexualisme, en population générale, vient de faire l'objet d'une proposition de la part de mes services lors d'une réunion le 27 avril 2010 organisée au ministère de la santé et des sports en présence des représentants associatifs concernés.

En s'appuyant sur les conclusions récentes de la Haute Autorité de Santé (HAS), sans toutefois s'y limiter, mes services ont proposé la constitution d'un ou plusieurs centre(s) de référence (structure d'expertise) dont les missions comprendraient la coordination et l'animation de la filière de soins, le recours, l'expertise, le recueil de données épidémiologiques ainsi que l'enseignement et la recherche. La constitution de ce centre de référence par mes services se fera en concertation avec un comité de consultation paritaire rassemblant associatifs, professionnels de santé et administration. Ce comité est en cours de constitution.

Dans les six mois qui suivront l'installation de la structure, celle-ci définira en collaboration avec la HAS, un protocole national de diagnostic et de soin et une liste des actes et prestations remboursables. L'ensemble de la procédure, qui renouvellera l'offre de soins en France, pourrait s'effectuer sous 18 mois.

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
B.P. 10301
75921 PARIS CEDEX 19

Dans le cadre de cette opération, mes services veilleront à prendre en compte la problématique de la prise en charge des personnes transsexuelles détenues de façon à s'assurer qu'elles bénéficient des nouvelles ressources offertes en population libre. Il appartiendra au comité de consultation puis à la structure de référence de définir parmi les possibilités suivantes les procédures de prise en charge des personnes transsexuelles en détention : mise en place d'équipes mobiles référentes pluridisciplinaires ; détention à proximité de structures ou centre de référence ; sensibilisation et information des personnels soignants des UCSA et des SMPR, organisée par le centre de référence.

La réflexion sur ces diverses solutions sera intégrée à la démarche globale de rénovation de l'offre de soin à destination de la population transsexuelle. Les associations et collectifs qui partageront la réflexion de mes services faciliteront la prise en compte des problématiques rencontrées sur le terrain.

Je vous prie d'agréer, monsieur le contrôleur général, l'expression de mes salutations distinguées *et les meilleures* .



Roselyne BACHELOT-NARQUIN